

Le 2 janvier 2018

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -****Conseil Municipal du jeudi 21 décembre 2017
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 21 décembre 2017 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Présents : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Bruno PERRIER (pouvoir à Jean-François MINY), Guillaume SAILLARD (pouvoir à Nicole PEDROLETTI), Michel VIARD (pouvoir à Jean-Pierre MANZONI) et Patricia VILLE.

Absents : Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Mme Emilia BRULE se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions (conseillers absents lors de cette réunion).

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

En introduction, le Maire présente le label « Ecoquartier 2017 » décerné à la Commune ce mardi 19 décembre par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Il remercie le Conseil Municipal pour sa politique d'urbanisme audacieuse ainsi récompensée. Cinq cents communes sont actuellement labellisées au niveau national. Le Ministère de la cohésion des territoires a décidé d'étendre la labellisation à l'aménagement des centres-bourgs. Le Maire souhaite que Lavans-lès-Saint-Claude s'engage dans ce nouveau processus de labellisation au titre de l'aménagement du centre, qui entre, dans sa démarche participative et la politique foncière d'achat de bâtiments anciens, complètement dans l'esprit du label. Les parcs naturels régionaux étant davantage associés à la labellisation, il indique s'être déjà rapproché du Directeur du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le Maire demande aux conseillers, qui l'acceptent, l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant : *Assurance « garantie de maintien de salaire » des agents : participation de la collectivité.*

Présentation du bilan et des actions du Club de Prévention des communes de Saint-Claude, Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude

Le Maire accueille l'éducatrice du Club de Prévention accompagnée d'une stagiaire. Elle présente le projet de convention 2017-2019 entre le Département du Jura, les communes de Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon, et Lavans-lès-Saint-Claude. Après un rappel des objectifs et un bilan des actions réalisées auprès des adolescents et des familles, un échange a lieu avec les conseillers municipaux.

Emilia BRULE questionne sur le risque de « doublons » avec d'autres structures sociales ou institutionnelles, et sur la manière de quantifier les résultats propres à l'action du Club de Prévention. Pour l'éducatrice, si l'estimation de l'action est difficile, elle s'adresse à un public en marge des autres structures, qu'il ne fréquente pas. Le travail est long pour établir le contact et garder la confiance des adolescents.

Claude COTTET insiste sur la stabilisation de l'équipe en place depuis plusieurs années, et qui peut faire un travail à plus long terme.

Emilia BRULE demande si une intervention pourrait avoir lieu auprès des familles de jeunes identifiés. Selon l'éducatrice, il faut savoir instaurer une confiance pour obtenir des résultats, et en aucun cas faire de l'intrusion dans la famille du jeune en difficulté. Une telle action pourrait être contreproductive.

Le Maire insiste sur le travail accompli sur le terrain, aux côtés du Club de Prévention et de Claude COTTET, par Alain JEANNIER, Antoine PULICE, et Guillaume SAILLARD.

Il rappelle que le coût moyen pour la commune à cette action est d'environ 4 400,00 € par an, qu'il a été de 5 800,00 € en 2016, et que l'aide du Conseil Départemental est de 51 000 € par an pour les trois années.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins deux abstentions, de reconduire cette convention pour la période 2017-2019 et autorise le Maire à la signer.

FINANCES

Vente du parc urbain par le budget annexe lotissement au budget principal

Le Maire rappelle que le parc urbain (ou jardin public) de l'Eco-quartier a été financé par le budget annexe lotissement. S'agissant d'un espace public au même titre que la place, il doit entrer dans le domaine public de la Commune, et son entretien sera bien évidemment financé par le budget principal. Le prix de vente est inscrit au budget principal primitif depuis trois ans, mais la mutation ne pouvait avoir lieu sans le Décompte Général et Définitif des travaux d'aménagement, que vient de fournir le maître d'œuvre.

Le Conseil décide de transférer le parc du budget annexe au budget principal moyennant un prix de 339 838,06 € T.T.C., dont TVA sur la marge de 51 365,71 €.

PERSONNEL

Recensement de la population 2018 : modalités de rémunération des agents recenseurs

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Un appel à candidatures a été fait dans la presse, sur le site internet, et sur le panneau électronique. Peu de candidats se sont manifestés. Il explique qu'après avoir vérifié les aptitudes nécessaires, le critère « local » a prévalu pour le recrutement. Il précise que la dotation forfaitaire allouée par l'Etat s'élève à 3 828,00 €, et fait la proposition de rémunération suivante, pour laquelle les simulations respectent le montant de l'enveloppe :

- séances de formation : 20,00 € par demi-journée,
- frais de déplacement : forfait de 20,00 €,

- par personne recensée : 0,80 €,
 - et par logement recensé : 1,10 €.
- Les cotisations sociales restent à la charge de la mairie.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Assurance « garantie de maintien de salaire » des agents : participation de la collectivité

Le Maire explique que les agents peuvent cotiser volontairement à une assurance « maintien de salaire » qui garantit leur salaire pendant un an en cas d'arrêt maladie supérieur à trois mois. En 2013, la Commune contribuait à hauteur de 6,00 € par agent, et participe à hauteur de 12,00 €, depuis 2016. Eu égard à une forte augmentation de la cotisation, le Maire propose d'augmenter la participation de la collectivité à 17,00 €, montant arrêté par le Conseil Municipal de Coteaux du Lizon.

Le Conseil décide de participer à hauteur de ce montant de 17,00 €.

URBANISME ET TRAVAUX

Projet de construction d'ateliers municipaux

Le Maire rappelle la situation historique désastreuse des ateliers municipaux et la dispersion des sites. Un état des surfaces utilisées avait été demandé à M. Didier BAROUEDEL, responsable des services techniques. M. Vivian CAVALIERE, secrétaire général, a complété cet état des lieux avec MM. BAROUEDEL et Jérôme PETITJEAN. Il a établi un préprogramme que le Maire lui propose de présenter, en le félicitant pour la qualité du travail. Ce préprogramme se place dans la perspective et à l'échelle de la commune nouvelle Lavans-lès-Saint-Claude / Pratz, normalement effective au 1^{er} janvier 2019.

Onze sites sur Lavans et cinq sur Pratz sont utilisés par les services techniques, et souvent partagés avec les associations, dont principalement Anim' Lavans. Ces sites sont éloignés, occasionnant des déplacements chronophages, peu efficaces, et coûteux. Le coût d'entretien du patrimoine en est multiplié. L'atelier principal empêche le travail conjoint de plusieurs agents en raison de son exigüité, et peut présenter des risques pour la sécurité.

Isabelle DUNOD intervient pour féliciter les agents techniques pour la qualité de leur travail au regard des conditions déplorables des locaux.
Jean-Pierre MANZONI approuve cette remarque.

Les besoins consistent en 750 m² de bâtiment, comprenant 5 à 6 garages, 2 ateliers, des locaux de rangement, un bureau / salle de réunion, des sanitaires et vestiaires. Auxquels s'ajoutent 1 800 m² de surfaces extérieures (aire de lavage, box à matériaux ...) s'avèrent nécessaires.

Des visites des centres techniques municipaux d'Orgelet et de Dortan seront organisées en début d'année 2018. Les commissions travaux et urbanisme travailleront ensemble sur ce projet.

Le calendrier proposé vise à ce que les travaux soient réalisés en 2019, après une année 2018 consacrée à la maîtrise foncière, aux études, à l'élaboration du projet, aux demandes de subventions, et à l'instruction du permis de construire.

Le Conseil Municipal décide de lancer ce projet et valide le préprogramme tel que présenté.

Forêts communales : renouvellement de la certification PEFC de 2018 à 2022

Le Maire explique que l'adhésion à la certification P.E.F.C. apporte aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable, et que l'adhésion en cours étant arrivée à son terme, il y a lieu de la reconduire. Il rappelle que la surface inscrite au plan d'aménagement forestier 2017 / 2036 est de 274 ha 76 a 30 ca.

Le Conseil accepte de ré-adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC Bourgogne Franche-Comté, et accepte de régler la contribution financière correspondante, soit 198,75 € pour 5 années (2018 à 2022).

Requalification du centre-bourg

1/ Compte-rendu de la réunion publique et participation au comité de pilotage :

Le Maire revient sur la réunion publique tenue le 14 décembre dernier à la salle des fêtes. La fréquentation peut être qualifiée de correcte, voire honorable au regard de celle constatée dans les centres-bourgs hauts-jurassiens pour des réunions de ce type. Les élus sont unanimes sur la prestation de M. Jean-Luc CAMPAGNE de l'agence DIALTER chargé de la démarche participative. Il y a lieu de valider la composition du comité de pilotage parmi les candidatures spontanées manifestées lors de la réunion.

Trois collègues sont appelés à siéger : les représentants de la population / des représentants d'associations (Anim' Lavans, Club Toujours de l'Avant, Parents d'Elèves, Fariboles, Chorale) / des membres du Conseil Municipal en intégrant en priorité les Adjointes en charge des travaux et de l'urbanisme. Il est souhaitable qu'un commerçant vienne enrichir le groupe de ses réflexions. Des contacts seront pris.

Les candidatures des élus sont nombreuses : Isabelle DUNOD, Jean-Pierre MANZONI, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain JEANNIER, Bruno PERRIER, Guillaume SAILLARD et Michel VIARD.

Le Maire rappelle que ce comité de pilotage n'aura aucun pouvoir de décision, mais qu'il sera force de proposition. Il reprend les arguments de M. CAMPAGNE qui souhaite que le nombre d'élus ne soit pas hégémonique, et que le nombre des conseillers municipaux ne soit pas supérieur aux participants de chacun des deux autres collèges, soit cinq personnes. En termes de lisibilité, même si des élus siègent à un autre titre (représentants d'associations), leur expression sera interprétée comme celle du Conseil par les autres membres ; ce qu'il faut absolument éviter.

2 / Convention d'engagement avec l'AUDAB :

Le Maire rappelle que l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB) collabore avec le CAUE du Jura depuis maintenant deux ans, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg. L'AUDAB a produit un diagnostic dont l'extrait a d'ailleurs été distribué aux habitants en vue de la 1^{ère} réunion publique. Madame Blanca BENAVIDES de l'AUDAB a coanimé cette réunion avec DIALTER et le CAUE. Il rappelle l'importance des études préalables et de la procédure de concertation publique devant permettre aux conseillers d'arrêter ses choix d'aménagement au plus tard en octobre 2018.

Le Maire précise que le projet de convention d'engagement sera modifié en mettant à la charge de l'agence d'urbanisme la rédaction des comptes-rendus, actuellement à la charge de la mairie.

Sous cette réserve, le Conseil approuve les termes de la convention pour la période 2017 / 2019 listant les missions d'accompagnement de l'AUDAB (18 jours de travail intégrant 9 déplacements) pour un montant de rémunération à 8 820,00 € au titre de l'année 2018.

Eco quartier du Crêt du Bief : dénomination de rue et numérotation des habitations

Isabelle DUNOD expose que si le sujet a déjà été abordé en conseil lors d'un compte-rendu de réunion de la commission urbanisme, il n'avait pas été porté à l'ordre du jour en vue d'une délibération. La voie principale de l'Eco-quartier n'était dénommée « rue du Crêt du Bief » que dans sa partie basse.

En outre, la SEMCODA demande à ce que la Commune attribue les nom et numéro de voirie aux immeubles qu'elle construira en 2018.

Le Conseil Municipal décide d'adopter une numérotation métrique conformément à la politique appliquée depuis plusieurs mandats, et de baptiser la voirie principale « Rue du Crêt du Bief » sur la totalité de sa longueur, soit jusqu'au Bief des Turés. Les entrées du bâtiment collectif seront numérotées sur la rue principale.

La commission urbanisme avait prévu que pour les maisons construites dans les ilots, l'entrée de l'îlot reçoive un numéro selon la règle métrique, et qu'il soit attribué un chiffre à chaque maison.

Rachel DA SILVA TEIXIERA estime qu'une lettre éviterait les confusions.

Après discussion, cette proposition est adoptée. Les entrées directes sur la rue du Crêt du Bief recevront un numéro ; les entrées d'ilots recevront un numéro pour l'ensemble des maisons le composant ; une lettre identifiera chaque maison, par ordre croissant depuis la rue principale.

Travaux divers en cours

Jean-Pierre MANZONI fait le point sur l'ensemble des travaux en cours, et notamment la pose d'enrobés devant la mairie, le cabinet médical et l'agence postale (pour une mise en conformité avec les règles d'accessibilité), et sur les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux, et de rénovation de l'éclairage public Rue de la Cueille.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Service de portage de repas à domicile : arrêt de la prestation du SMAAHJ

Claude COTTET expose aux élus que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ), a dû décider, pour des raisons budgétaires, de mettre fin à la livraison des repas à domicile pour les personnes âgées.

Il revient par conséquent à chaque commune de trouver des solutions de substitution.

Cinquante à soixante personnes dont douze sur Lavans-lès-Saint-Claude et une sur Pratz sont concernées. Il fait part du travail important réalisé par les membres du CCAS, particulièrement impliqués, qui ont visité personnellement chacun des bénéficiaires pour leur présenter deux alternatives :

- la prise des repas au Cantou du Lizon, le transport étant assuré par la structure (coût du repas et du déplacement à la charge du bénéficiaire) ;
- ou la livraison par un traiteur local / Boucherie QUETY (étant précisé qu'un contact a également été pris avec le restaurant de Leschères qui peut assurer le service).

Le prix des repas fournis pas le traiteur est sensiblement le même que celui pratiqué par le SMAAHJ, il n'est pas envisagé de participation communale à court terme.

Claude COTTET insiste sur le fait qu'aucune personne ayant besoin de ce service à domicile ne doit être isolée, et ne doit pas hésiter à se rapprocher de la mairie ou des membres du CCAS.

Réunion du 15 décembre 2017 entre les élus locaux et l'IEN de la circonscription de Saint-Claude

Geneviève ROZIER fait le point sur une réunion tenue à l'Inspection de l'Education Nationale de Saint-Claude. La circonscription de Saint-Claude (qui regroupe maintenant Clairvaux-les-Lacs) a perdu environ 600 élèves en trois ans, et 3 000 en 10 ans. Les regroupements des écoles seront favorisés (par exemple Pratz avec Lavans-lès-Saint-Claude) et les R.P.I. progressivement supprimés.

L'Education Nationale souhaite que les établissements ne soient plus équipés d'une salle informatique spécifique, mais que chaque classe dispose de plusieurs ordinateurs. Les membres du conseil s'interrogent sur ce changement de politique et sur le coût à la charge des communes.

Le conseil convient qu'il y aura lieu de se montrer prudent dans le projet de réhabilitation du site scolaire en réflexion avec Pratz. Des investissements importants risqueraient d'être réalisés pour rien au cas où la stratégie de l'Education Nationale consisterait à regrouper l'ensemble des classes sur un site unique pour le Plateau du Lizon. Le programmiste sera invité à intégrer cette hypothèse dans son projet.

COMMUNICATION / ANIMATIONS

Compte-rendu de la commission communication du 11 décembre 2017

Thierry VIDAILLET présente le détail des consultations du site internet communal : nombre de pages consultées, durée d'une visite, origines géographiques des internautes ...

Outre son aspect vieillissant, et la rigidité de son fonctionnement, la configuration du site internet ne favorise pas la consultation par tablettes ou smartphones. La commission propose que le site soit complètement repensé dès 2018. Un devis, de l'ordre de 2 500,00 €, a été présenté. La décision sera prise lors du vote du budget primitif.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de commune nouvelle avec Pratz : calendrier prévisionnel des groupes de travail thématiques

Le point est fait sur la dernière réunion tenue à Pratz le 7 décembre dernier réunissant les maires, adjoints, et collaborateurs directs des maires. Tous sont unanimes pour se féliciter de l'identité de vue. Le projet de charte de la commune nouvelle a été élaboré conjointement. Un calendrier prévisionnel de réunions autour des compétences et actions diverses est présenté aux conseillers. Tous les adjoints sont invités à assister à toutes ces réunions, et tous les conseillers municipaux à être également présents en fonction de leurs centres d'intérêts ou de leurs compétences. Ce calendrier sera envoyé à chaque élu, et un rappel sera fait avant chaque réunion en cours d'année.

Organisation du Repas des Aînés et distribution des colis

Le Maire remercie les membres du Conseil, hélas trop peu nombreux cette année, qui se sont investis lors du Repas des Aînés, pour l'organisation, le service, ou le portage des colis à domicile. Une mention particulière pour Geneviève ROZIER et Sylvette LORGE, à la fois conceptrices, organisatrices et chevilles ouvrières de la manifestation.

Geneviève ROZIER remercie à son tour tous les élus présents, et les agents qui ont contribué à la bonne organisation.

Vœux à la population : jeudi 18 janvier 2018 à 19h00 (à confirmer).

La séance est levée à 22h30

Philippe PASSOT, maire

Emilia BRULE, secrétaire de séance

